

Gestion des adresses *PLR.Les Libéraux-Radicaux*

Disposition sur l'utilisation d'Addressix

Un travail moderne de parti exige que le flux d'informations en provenance et à destination des membres du parti soit assuré. Une infrastructure technique adéquate est donc nécessaire. C'est pour cette raison que PLR.Les Libéraux-Radicaux a développé une banque d'adresses (Addressix).

1. Principales caractéristiques de la banque d'adresses

- › *PLR.Les Libéraux-Radicaux met à disposition de toutes les sections un système central de gestion des adresses. Ce dernier a été spécialement conçu pour les sections.*
- › *Il s'agit d'une application web. Cela signifie un accès local et des données toujours à jour pour les président-e-s, actuaire-s et autres personnes autorisées.*
- › *Les avis de mutations, souvent source d'erreurs, et demandes des membres seront supprimés par le secrétariat du PLR. La redondance des données pourra être réduite.*
- › *De nombreuses fonctions utiles et faciles à utiliser :*
 - › *Gestion simple des adresses de membres et sympathisant-e-s, sans avoir à installer un programme.*
 - › *Création simple de lettres types personnalisées, incluant aussi un affranchissement PP, pour les envois en nombre.*
 - › *Création simple d'étiquettes.*
 - › *Possibilité de réaliser une collecte minutieuse de données des membres et de dresser p. ex. un chronologie pour chaque membre (où habitait-il? Quand est-il devenu membre? Quelles fonctions occupait-il à l'interne, etc).*
 - › *Module d'anniversaire : Les prochains anniversaires des membres sont affichés sur la page d'accueil du programme.*
 - › *Module de messages : les mutations au sein des partis cantonaux (envoi du Freisinn) ou des actuaire-s des sections seront automatiquement visibles et mises en évidence pour le/la président-e.*
 - › *Fonctions de recherche simple d'utilisation.*
 - › *Newsletter : Il est possible d'envoyer des e-mails à des groupes définis. Cela peut être un mail aux membres du Comité directeur, comme être une newsletter adressée aux membres d'une section.*
 - › *Il est possible d'associer Addressix avec le programme de mail personnel, les adresses ainsi stockées dans Addressix peuvent être utilisées et les encombrantes redondances de données peuvent être évitées.*

2. Principaux éléments concernant l'utilisation et le fonctionnement de la gestion d'adresses

2.1. Accès aux données

- › Les sections ont accès aux données de leurs membres et sympathisant-e-s.
- › L'organisation principale a accès à l'intégralité des données membres des organisations sous-jacentes. Il est possible de définir des groupes qui ne soient pas visibles par l'organisation supérieure (p. ex. les listes de sponsors). Toutefois, il faut s'assurer que tous les membres soient repris dans des listes visibles.
- › Sur le plan technique, autant de personne que possible peuvent avoir accès aux destinataires. Il appartient à la section d'en définir l'autorisation d'accès.

2.2. Utilisation des données

- › Les données sauvegardées dans le système peuvent être utilisées par toutes les personnes y ayant accès et être utilisées dans le travail du parti.
- › La protection des données des membres est soumise à la législation suisse.
- › *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse* utilisent les coordonnées pour la communication entre les fonctionnaires PLR et pour informer les membres, réaliser des collectes de signatures, ou des enquêtes auprès de la base. Ils utilisent avant tout l'adresse mail.
- › Les envois aux membres sont personnalisés pour les groupes-cibles et ne sont pas diffusés en parallèle sur d'autres canaux (p. ex. pour les newsletters publiques).
- › Il est possible que *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse* insère des publicités dans les envois, dans le but d'assurer le financement du système.
- › Sur autorisation explicite du parti cantonal, *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse* peut réaliser une collecte de fonds pour un projet particulier.
- › Les données des membres ne peuvent être délivrées à des tiers que sur autorisation explicite du membre ou du parti cantonal.
- › Les données peuvent être utilisées pour le développement ultérieur du système, p. ex. pour l'organisation d'événements (Assemblées des délégués), à condition que les dispositions définies ci-dessus soient prises en compte.

2.3. Exhaustivité des données

- › Les sections PLR utilisent le système de gestion d'adresses uniquement pour la gestion de données de leurs membres.
- › Les personnes issues d'une section disposant d'un accès sont tenues responsables que les données adéquates soient encodées et mise à jour dans le système.
- › Il est demandé aux sections de saisir les adresses électroniques de leurs membres dans le système. Ceci dans un souci d'améliorer rapidité et coûts de l'information.
- › La responsabilité de la mutation (qui doit muter quelles données) est définie dans le manuel d'utilisation et est à disposition de tous les utilisateurs possédant un accès.
- › Les sections soutiennent les étapes de développement du système – sous réserve de modification de la clé de financement.

- › Dès qu'une section dispose d'une autorisation d'accès, le parti cantonal se fonde sur l'exactitude et l'exhaustivité des données. Sont exclus les comportements erronés des niveaux supérieurs.

2.4. Sécurité des données et du système

- › L'exploitation, la maintenance, l'assistance, les instructions et les mises à jour nécessaires du système de gestion des adresses sont assurés par *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse*.
- › Les personnes disposant d'un droit d'accès au système doivent faire preuve d'une grande prudence quant à la sécurité des données et du système et à assurer la confidentialité (gestion responsable des mots de passe, etc).
- › La sécurité des données et du système est assurée par *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse*, conformément aux normes en vigueur. La récupération des données est à tout moment assurée.

2.5. Assistance

- › Un onglet d'assistance est disponible sous « aide » dans Addressix.
- › L'assistance pour les sections et les cercles est assurée par le parti cantonal (Master-User).
- › Si une assistance continue est nécessaire, les Master-Users en font part à la personne responsable au sein de *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse*.
- › Si le problème ne peut être résolu par *PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse*, ce dernier contacte l'opératrice du système.

2.6. Autorisations d'accès / Abus

- › Les sections font savoir au parti cantonal quelles personnes disposent d'un accès.
- › Les autorisations d'accès sont personnelles. Il est strictement interdit de divulguer les données d'accès (nom d'utilisateur, mot de passe). Au sein des sections, les changements de personnes ayant un droit d'accès doivent être annoncés au parti cantonal. La perte de qualité de membre du parti ou la perte de la fonction au Comité directeur (p. ex. président-e de la section, secrétaire, caissier-ère, etc.) pour quelque raison que ce soit, entraînent la perte de l'autorisation d'accès.
- › *PLR.Les Libéraux-Radicaux Berne* se réserve le droit de suspendre voire d'interrompre l'autorisation d'accès, en motivant sa décision.
- › Tout abus du système d'adresses ou des coordonnées ainsi que toute dommage volontaire seront sanctionnés ou soumis à réparation par *PLR.Les Libéraux-Radicaux Berne*. Toute violation de la législation suisse sera signalée à la police.

2.7. Organisations associées / Comité interpartis

- › A leur demande, les Jeunes Libéraux-Radicaux Berne, leurs sections et membres seront également encodés dans le système de gestion d'adresses *PLR.Les Libéraux-Radicaux*. Les questions de détails telles que la communication etc. seront traitées séparément.
- › Si besoin, d'autres organisations associées peuvent être gérées par le système de gestion d'adresses. La gestion des comités interpartis ou des groupements rassemblant des non-membres nécessite l'approbation du secrétariat du parti cantonal.
- › Les dispositions complètes concernant les conditions d'utilisation sont valables pour tous les groupements mentionnés au point 2.7.

3. Confirmation

Par sa signature, le/la soussigné certifie avoir lu et compris les présentes dispositions et informations. Il/Elle s'engage à respecter et à mettre en œuvre ces principes. Il/elle confirme que les informations ci-dessous sont correctes.

Nom:	
Prénom:	
Rue:	
PLZ / Lieu:	
Date de naissance:	
Autorisation d'accès à la section PLR :	
E-Mail:	
Lieur/Date:	
Signature:	